

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2006

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption des procès-verbaux
 3. Correspondance
- Période de question – Parole à l'assemblée
4. Rapport des comités
 - 4.1 CRPLAS – Dépôt de recommandations au conseil
 - 4.2 Lots 12-1 et 13-1, 2^e rang Sud-Ouest – Demande d'avis légal
 - 4.3 Dossier Rénald Savard – Confirmation des procédures à la cour municipale de Mékinac
 - 4.4 Suivi de dossier – 49, chemin Sainte-Marie
 5. Trésorerie
 6. Adoption des comptes fournisseurs
 7. Engagement de crédits – Novembre 2006
 8. Adoption du règlement 2006-454 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
 9. Adoption du règlement 2006-456 pour nommer le chemin du Lac-Loudin, le chemin du Lac-Bédard et le chemin Bourbeau
 10. Adoption du règlement 2006-457 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 90-202 pour les rives, plaines inondables et le littoral
 11. Adoption du projet de règlement 2006-458 modifiant le règlement de zonage 90-199 visant à préciser les normes de protection des rives, du littoral et des plaines inondables suite à la modification du schéma d'aménagement régional par le règlement 2006-138 de la MRC de Mékinac
 12. Approbation de l'épreuve – Affiches de Bienvenue
 13. Pacte rural – Affiche de Bienvenue – Autorisation de signataire
 14. La Petite Enfance – Aide financière
 15. École secondaire Paul-Le Jeune – Aide financière Album des finissants 2006-2007
 16. Schéma de couverture de risques – Adoption du plan de mise en oeuvre
 17. Service des incendies – Prévention / Autorisation d'utiliser les véhicules d'urgence
 18. Embauche de pompier volontaire
 19. Appel d'offre pour enfouissement des déchets – Octroi de contrat
 20. Travaux d'amélioration du drainage de la rue Cloutier – Dépôt de l'étude de faisabilité
 21. Demande de dérogation mineure # 2006-0238 – 670, rue Saint-Alphonse – Yves Champagne
 22. Demande de dérogation mineure # 2006-0239 – 93, 6^E Avenue Ouest – Monique Germain
 23. Demande de dérogation mineure # 2006-0244 – Lots 1b-p, 1b-1 à 1b-8, 6^e rang sud-ouest – Normand Joncas
 24. CAB Mékinac – Projet « Maison citoyenne Mékinac » - Demande d'aide financière
 25. Dépôt au conseil – Flash MMQ / Info Prévention – Septembre 2006
 26. Résolution d'appui STTP – Postes Canada : Une société publique
 27. Varia
 - 27.1 Demande d'exemption – Permis de colportage – Fabrique Notre-Dame-des-Anges
 - 27.2 Taxes à recevoir - Recouvrement

Période de question – Parole à l’assemblée
28. Levée de l’assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce sixième jour de novembre deux mil six (6 novembre 2006) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Marius St-Amant, maire suppléant
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Yvon Bourassa, conseiller
Jean-Pierre Delisle, conseiller.

Jacques Vincent, maire est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Marius St-Amant, maire suppléant. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2006-11-304 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 6 novembre 2006 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la session régulière du 2 octobre 2006 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus ;

2006-11-305 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les procès-verbaux de la session régulière du 2 octobre 2006 soient et sont adoptés, tel que rédigés.

ADOPTÉE

Carrefour action municipale et famille – Adhésion 2007

2006-11-306 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la

Paroisse de Lac-aux-Sables adhère à Carrefour action municipale et famille pour l'année 2007, le coût de l'adhésion est de 68,37 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 06-11-2006 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois ;

2006-11-307 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 06-11-2006.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 42

Fin : 19 h 45

4. Rapport des comités

4.1 CRPLAS – Dépôt de recommandations au conseil

CONSIDÉRANT le document daté du 1^{er} novembre 2006 faisant état des recommandations du comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables ;

2006-11-308 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le dépôt des recommandations déposées par le Comité de réflexion pour la protection du Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

4.2 Lots 12-1 et 13-1, 2^e rang Sud-Ouest – Demande d'avis légal

CONSIDÉRANT le projet de construction sur les lots 12-1 et 13-1, 2^e rang Sud-Ouest et que des faits nouveaux ont été portés à la connaissance de l'inspectrice en bâtiment et en environnement et qu'il y a lieu de faire valider ce dossier par les procureurs de la municipalité en obtenant un avis légal ;

2006-11-309 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5) que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables mandate la firme d'avocats Tremblay, Bois, Mignault, Lemay afin d'obtenir un avis légal pour le dossier relativement aux lots 12-1 et 13-1, 2^e rang Sud-Ouest, canton Chavigny.

ADOPTÉE

4.3 Dossier Rénaud Savard – Confirmation des procédures à la cour municipale de Mékinac

CONSIDÉRANT qu'un constat d'infraction a été émis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement le 17 août 2005, relativement à une infraction pour des travaux dans le littoral du lac-aux-sables ;

CONSIDÉRANT que les événements relatifs à l'infraction ont eu lieu le ou vers le 20 mai 2005 ;

CONSIDÉRANT que l'audition du 30 octobre 2006 a été remise suite à une méprise du contrevenant ;

CONSIDÉRANT que le lac-aux-sables est la source d'eau potable du réseau de distribution municipal et qu'il y a lieu de le protéger ;

2006-11-310

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la Paroisse de Lac-aux-Sables confirme que le constat émis à messieurs Rénaud et Julien Savard le 17 août 2005, relativement aux événements du 20 mai 2005, n'a jamais fait l'objet d'une annulation ou d'un arrêt de procédure et appuie l'inspectrice en bâtiment et en environnement dans ses démarches pour défendre ce dossier.

ADOPTÉE

4.4 Suivi de dossier – 49, chemin Sainte-Marie

Dépôt par l'inspecteur municipal des correspondances transmises et reçues.

5. Trésorerie

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit faire rapport au conseil, au moins une fois par trimestre, de la situation financière de la municipalité, madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité dépose aux membres du conseil municipal l'état des activités financières au 30 septembre 2006.

6. Adoption des comptes fournisseurs

2006-11-311

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les comptes suivants soient adoptés et payés :

Listes des comptes à payer	
Octobre 2006	
736 CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
737 DANIEL BÉDARD	125.00 \$
738 DANIEL BÉDARD	400.00 \$
739 SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE	267.98 \$
740 FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	200.00 \$
741 RECEVEUR GÉNÉRAL DU Canada	2 410.85 \$
742 MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 417.30 \$
743 HYDRO-QUÉBEC	2 934.34 \$
744 MINISTRE DES FINANCES	61 192.00 \$

745	ALSCO	159.48 \$
746	ATELIER CLAUDE TOUSIGNANT	278.32 \$
747	BERNARD GAUTHIER (1985) INC.	193.49 \$
748	BIOLAB	575.90 \$
749	BOIVIN & GAUVIN INC.	11 108.37 \$
750	CANADIEN NATIONAL	1 260.00 \$
751	CIMENTERIE GENEST (1995) INC	2 504.48 \$
752	DANIEL DUROCHER INC.	369.20 \$
753	DE RICO, HURTUBISE & ASSOCIÉS	2 314.61 \$
754	DIÉSEL GUY TRUDEL INC.	139.45 \$
755	DISTRIBUTION ROBERT ENR.	256.22 \$
756	EMCO CORPORATION	263.67 \$
757	LES ENTREPRISES C & G Bertrand inc.	2 001.74 \$
758	LES ENTREPRISES F. FUGÈRE INC.	6 957.72 \$
759	LES ÉQUIPEMENTS GAETAN INC.	9 648.16 \$
760	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QU	30.32 \$
761	FONDS DE L'INFORMATION FONCIÈRE	18.00 \$
762	GARAGE GASTON CHAMPAGNE	55.78 \$
763	GROUPE CLR	472.62 \$
764	HSL USINAGE NUMÉRIQUE	17.09 \$
765	HYDRO-QUÉBEC (TR)	164.09 \$
766	L.P. TANGUAY LTÉE	35.08 \$
767	LA SOLUTION FLEURIE INC.	76.35 \$
768	MRC DE MÉKINAC	2 803.61 \$
769	PETITE CAISSE	30.29 \$
770	PIERRE BROUILLETTE	136.73 \$
771	PATRICK JULIEN	150.00 \$
772	PMT ROY ASSURANCES & SERVICES FINANCIERS	240.00 \$
773	LES PORTES ROMA	367.49 \$
774	PRAXAIR PRODUCTS INC.	15.75 \$
775	HEBDO MÉKINAC DES CHENAUX	312.22 \$
776	9069-4142 QUÉBEC INC.	7 888.19 \$
777	RÉAL HUOT INC.	182.16 \$
778	ROBERT PRONOVOST	1 883.59 \$
779	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ST-UBALDE	9 265.69 \$
780	DESSAU-SOPRIN INC.	5 963.07 \$
781	WOLSELEY Canada INC.	228.46 \$
782	WURTH Canada LIMITÉE	132.31 \$
783	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	62.37 \$
784	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QU	370.34 \$
785	CLUB DE L'ÂGE D'OR HERVEY JONCTION	100.00 \$
786	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
787	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
788	HYDRO QUÉBEC	815.24 \$
789	BELL Canada	43.89 \$
790	HYDRO QUÉBEC	69.42 \$
791	ACTI-JEUNES	20.00 \$
792	PITNEY BOWES	137.72 \$
793	PITNEY WORKS	268.92 \$
793	PITNEY WORKS	268.92 \$
794	DANIEL BÉDARD	300.00 \$
795	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
796	TELUS QUÉBEC	957.27 \$
797	LA CAPITALE ASSURANCES DE PERSONNES INC.	1 387.43 \$
798	CARL BÉDARD	10.00 \$
799	ULTRAMAR-BANQUE NATIONALE	540.69 \$
800	OZE PUBLICITÉ	347.04 \$
801	CHRISTIANNE PLANTE	70.00 \$
802	DANIEL BÉDARD	450.00 \$
803	COMITÉ LOISIRS LAC-AUX-SABLES	3 400.00 \$
804	BUREAU EN GROS	296.14 \$
805	ULTRAMAT LTÉE	2 069.68 \$

153 673.32 \$

**Listes des prélèvements
Octobre 2006**

3 CRÉDIT FORD 754.95 \$

754.95 \$

Total 154 428.27 \$

**SALAIRES
OCTOBRE 2006**

503374	BACON KATY	420.53 \$
503375	HEBERT MADELEINE	377.73 \$
503376	VALLEE RENALD	541.19 \$
503377	BROUILLETTE PIERRE	416.75 \$
503378	HAMELIN GILLES	492.05 \$
503379	VALLEE NATHALIE	562.48 \$
503380	ST-AMANT MARIUS	162.54 \$
503381	BOURASSA YVON	162.54 \$
503382	VINCENT JACQUES	485.82 \$
503383	MARCOTTE REAL	162.54 \$
503384	CHAMPAGNE JACQUES	162.54 \$
503385	DENIS MARIELLE	162.54 \$
503386	DELISLE JEAN-PIERRE	162.54 \$
503387	BOURASSA YVON	24.90 \$
503388	BEAUPRE DANIEL	162.62 \$
503389	HAMELIN GILLES	477.36 \$
503390	HEBERT MADELEINE	377.73 \$
503391	VALLEE NATHALIE	562.48 \$
503392	BROUILLETTE PIERRE	409.59 \$
503393	BACON KATY	411.73 \$
503394	VALLEE RENALD	502.67 \$
503395	BEDARD MICHEL	45.81 \$
503396	BEAUPRE DANIEL	27.88 \$
503397	ABEL FREDERIC	20.91 \$
503398	BERTRAND JULIE	20.91 \$
503399	BOURASSA YVON	20.91 \$
503400	DAUNAIS STEPHANE	20.91 \$
503401	HAMELIN NICOLAS	20.91 \$
503402	HAMELIN GILLES	499.41 \$
503403	BACON KATY	406.21 \$
503404	VALLEE RENALD	626.94 \$
503405	BROUILLETTE PIERRE	412.30 \$
503406	HEBERT MADELEINE	377.62 \$
503407	MORIN DANNY	39.83 \$
503408	LAFRAMBOISE LUCE	35.85 \$
503409	BOURASSA YVON	239.89 \$
503410	VALLEE NATHALIE	554.56 \$
503411	HEBERT MADELEINE	377.62 \$
503412	VALLEE NATHALIE	523.31 \$
503413	BROUILLETTE PIERRE	412.30 \$
503414	HAMELIN GILLES	503.75 \$
503415	BACON KATY	397.01 \$
503416	VALLEE RENALD	532.96 \$
503417	HEBERT MADELEINE	377.62 \$
503418	VALLEE NATHALIE	514.11 \$
503419	BROUILLETTE PIERRE	412.30 \$
503420	VALLEE RENALD	481.24 \$

503420	VALLEE RENALD	481.24 \$
503421	HAMELIN GILLES	530.97 \$
503422	BACON KATY	390.21 \$
503423	ABEL FREDERIC	24.40 \$
503424	BEAUPRE DANIEL	78.24 \$
503425	BEDARD MICHEL	24.40 \$
503426	BOURASSA YVON	119.25 \$
503427	DAUNAIS STEPHANE	49.29 \$
503428	LAFRAMBOISE LUCE	24.40 \$
503429	RICARD CLAUDE	24.40 \$
503430	RIVARD JEAN	49.29 \$

16 418.79 \$

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes ci-dessus.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

7. Engagement de crédits – Novembre 2006

2006-11-312

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les dépenses suivantes soient autorisées en novembre 2006, selon la liste présentée.

DESCRIPTION	MONTANT
Décoration de Noël – Salles LAS et HJ	200 \$
Abonnement – Incendie	168 \$
Lumière de rue – Lac-Missionnaire	2 100 \$
TOTAL	2 468 \$

ADOPTÉE

8. Adoption du règlement 2006-454 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors route du Gouvernement du Québec établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et autorisant la circulation sous réserve de conditions, etc. ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626 du Code de la sécurité routière (CSR), paragraphe 14 de ladite loi, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou en partie d'un chemin, aux conditions qu'elle détermine ;

ATTENDU QUE le Club Quad Rive-Nord inc. sollicite l'autorisation de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables pour circuler sur certains chemins municipaux, à défaut de ne pouvoir circuler sur les chemins privés ;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-aux-Sables avait adopté le règlement 2002-402, mais qu'il y a lieu de le mettre à jour compte tenu des modifications aux différents sentiers ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 14 juillet 2003 ;

2006-11-313

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2006-454 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certain chemins municipaux.

ADOPTÉE

9. Adoption du règlement 2006-456 pour nommer le chemin du Lac-Loudin, le chemin du Lac-Bédard et le chemin Bourbeau

CONSIDÉRANT le nouveau développement sur le secteur du lac Loudin et du lac Bédard;

CONSIDÉRANT les dispositions du huitième paragraphe du premier alinéa de l'article 4 de la Loi sur les Compétences municipales (L.Q. 2005, c.6);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné lors de l'assemblée régulière du 2 octobre 2006 ;

2006-11-314

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2006-456 pour nommer le chemin du Lac-Loudin, le chemin du Lac-Bédard et le chemin Bourbeau.

ADOPTÉE

10. Adoption du règlement 2006-457 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 90-202 pour les rives, plaines inondables et le littoral

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a adopté en date du 4 mai 1988 le règlement 56-88 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables le 18 mai 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande à la MRC d'adopter les modifications nécessaires au schéma d'aménagement pour que soient intégrées ces nouvelles dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 53.13 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit modifier son schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2006 relativement à l'adoption d'un tel règlement modifiant le règlement relatif aux permis et aux certificats ;

2006-11-315 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement 2006-457 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 90-202 pour les rives, plaines inondables et le littoral.

ADOPTÉE

11. Adoption du projet de règlement 2006-458 modifiant le règlement de zonage 90-199 visant à préciser les normes de protection des rives, du littoral et des plaines inondables suite à la modification du schéma d'aménagement régional par le règlement 2006-138 de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac a adopté en date du 4 mai 1988, le règlement 56-88 décrétant l'adoption du schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une nouvelle politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables le 18 mai 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande à la MRC d'adopter les modifications nécessaires au schéma d'aménagement pour que soient intégrées les nouvelles dispositions relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables adoptées le 18 mai 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités doivent adopter un règlement de concordance qui tient compte des modifications du schéma ;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de concordance adoptés suite à la modification du schéma d'aménagement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2006 relativement à l'adoption d'un tel règlement modifiant le règlement de zonage ;

2006-11-316 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le projet de règlement 2006-458 modifiant le règlement de zonage 90-199 visant à préciser les normes de protection des rives, du littoral et des plaines inondables suite à la modification du schéma d'aménagement régional par le règlement 2006-138 de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE

12. Approbation de l'épreuve – Affiches de Bienvenue

CONSIDÉRANT l'épreuve transmise par Ôze publicité et des modifications demandées relativement aux photos choisies pour les 2 affiches ;

2006-11-317 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'épreuve déposé par

Ôze publicité et demande officiellement la production des affiches en apportant les corrections suivantes :

Affiche « Secteur Hervey Jonction » :

- Photos : Gare, église HJ, golf, fleur
- Ajouter des parenthèses

Affiche « Secteur Lac-aux-Sables » :

- Photos : église LAS, voilier, tente, golf, fleur

La forme sera comme l'affiche de l'Hôtel de Ville avec la ligne dorée sur le pourtour.

L'épreuve finale sera approuvée par la Directrice générale & Secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

13. Pacte rural – Affiche de Bienvenue – Autorisation de signataire

CONSIDÉRANT la résolution 2006-10-302 par laquelle la municipalité demandait une aide financière dans le cadre du pacte rural pour la réalisation de 2 affiches de Bienvenue ;

2006-11-318 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables autorise la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente résolution pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

14. La Petite Enfance – Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise par La Petite Enfance ;

2006-11-319 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accorde un montant de 50,00 \$ à titre d'aide financière pour l'année 2006-2007.

ADOPTÉE

15. École secondaire Paul-Le Jeune – Aide financière Album des finissants 2006-2007

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise par les élèves de l'école secondaire pour l'album des finissants de l'année 2006-2007 ;

2006-11-320 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde un montant de 30,00 \$ pour une publicité format carte d'affaires dans l'album des finissants de l'année 2006-2007 de l'école secondaire Paul-Le Jeune.

ADOPTÉE

16. Schéma de couverture de risques – Adoption du plan de mise en œuvre

CONSIDÉRANT la mise à jour et le dépôt de la 2^e version du plan de mise en œuvre ;

2006-11-321 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte la 2^e version du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

ADOPTÉE

17. Service des incendies – Prévention / Autorisation d'utiliser les véhicules d'urgence

CONSIDÉRANT que dans le plan de mise en œuvre, le service d'incendie est tenu d'effectuer de la prévention auprès de la population ;

2006-11-322 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le service incendie à utiliser les véhicules d'urgence pour effectuer de la prévention dans les résidences de la municipalité. Un taux de 7,00 \$ l'heure sera versé aux pompiers pour les heures de prévention réalisées.

ADOPTÉE

18. Embauche de pompier volontaire

CONSIDÉRANT que le directeur incendie a reçu une demande d'embauche de monsieur Karl Bédard et le recommande conformément à l'article 5 du règlement 93-250 concernant l'établissement d'un service de protection contre l'incendie ;

2006-11-323 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la recommandation du directeur incendie, monsieur Daniel Beaupré et nomme monsieur Karl Bédard comme pompier stagiaire de la Brigade d'incendie de Lac-aux-Sables.

ADOPTÉE

19. Appel d'offre pour enfouissement des déchets – Octroi de contrat

Le conseil municipal, par sa résolution 2006-10-297 a demandé des soumissions pour l'enfouissement des déchets à son site de dépôt en tranchée. Cependant, à la fermeture de la période de réception des soumissions, aucune soumission n'a été reçue. Ainsi, des démarches seront entreprises par la Directrice générale & Secrétaire-trésorière pour trouver un entrepreneur pour effectuer l'enfouissement des déchets.

20. Travaux d'amélioration du drainage de la rue Cloutier – Dépôt de l'étude de faisabilité

CONSIDÉRANT la résolution 2006-06-172 par laquelle le conseil municipal mandatait la firme Dessau-Soprin pour réaliser les plans & devis pour le drainage de la rue Cloutier ;

CONSIDÉRANT que l'analyse du fossé existant révèle que le profil va en augmentant vers l'ouest et que cela fait en sorte que l'eau ne réussit pas à être évacuée vers un point de sortie ;

CONSIDÉRANT que dans les 2 options présentées, la pente de drainage ne peut pas avoir plus de 0,2 % et que la construction d'ouvrage de drainage avec une pente aussi faible n'est pas recommandée car non efficace ;

2006-11-324 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le dépôt de l'étude de faisabilité des travaux de drainage de la rue Cloutier et demande à la firme Dessau-Soprin de présenter une offre de service afin d'étudier d'autres possibilités pour régler le problème d'égouttement des eaux de ce secteur.

ADOPTÉE

21. Demande de dérogation mineure # 2006-0238 – 670, rue Saint-Alphonse – Yves Champagne

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2006-0238 soumise par monsieur Yves Champagne et concernant le 670, rue Saint-Alphonse pour demander l'augmentation de la norme concernant la superficie de l'ensemble des bâtiments secondaires à 11,51 % au lieu de 10 % de la superficie du terrain tel que prescrit par l'article 50 du règlement de zonage 90-199.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée considérant la faible augmentation du pourcentage de superficie et que la superficie de l'atelier artisanal respecte la superficie permise ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2006-11-325 Après délibérations du conseil, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2006-0238, présentée par Yves Champagne et concernant le 670, rue Saint-Alphonse.

ADOPTÉE

22. Demande de dérogation mineure # 2006-0239 – 93, 6^E Avenue Ouest – Monique Germain

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2006-0239 soumise par madame Monique Germain et concernant le 93, 6^e Avenue Ouest pour demander l'abaissement de la norme à 2 680,90 m² au lieu de 4 200 m² et à 22,3 m au lieu de 50 m de rivage pour un terrain non-desservi et morcelé en 1989 en vertu de l'article 30 du règlement de lotissement 90-201.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée considérant qu'il s'agit d'une propriété existante ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2006-11-326

Après délibérations du conseil, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2006-0239, présentée par Monique Germain et concernant le 93, 6^e Avenue Ouest.

ADOPTÉE

23. Demande de dérogation mineure # 2006-0244 – Lots 1b-p, 1b-1 à 1b-8, 6^e rang sud-ouest – Normand Joncas

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure 2006-0244 soumise par monsieur Normand Joncas et concernant les lots 1b-p, 1b-1 à 1b-8, 6^e rang sud-ouest pour demander :

1. l'abaissement de la largeur de l'emprise d'un chemin sur une longueur de 105 m entre 6 et 7,2 m au lieu de 15 m en zone de villégiature pour le tronçon 1b6 ;
2. l'abaissement de la distance par rapport à la ligne des hautes eaux d'un lac pour un tronçon de chemin entre 0 et 60 m au lieu de 60 m sur une distance de 60 m pour le tronçon 1b6 et à 49,3 m sur une distance de 7,5 m pour le tronçon 1b7 ;
3. l'autorisation d'un tronçon de chemin sans issue sans rond de virage pour le tronçon 1b6 en vertu des articles 38, 40 et 41 du règlement de lotissement 90-201.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée pour les points 1 et 2, mais qu'une amélioration au projet soit effectuée en établissant la largeur de l'emprise à 15 m le long du lot 1B-5 et qu'un rond de virage soit prévu sur le lot 1B-5 ;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

2006-11-327

Après délibérations du conseil, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de dérogation mineure numéro 2006-0244, présentée par Normand Joncas et concernant les lots 1b-p, 1b-1 à 1b-8, 6^e rang sud-ouest quant aux points 1 et 2. Pour le point 3, puisque le terrain 1B-5 n'appartient pas au promoteur principal et qu'il n'y a pas lieu de pénaliser le propriétaire actuel, monsieur Yvon Gauthier, l'acceptation est conditionnelle à ce qu'un rond de virage soit plutôt prévu sur la limite du lot 1B-P et 1B-5, terrain propriété de monsieur Normand Joncas. De plus, la largeur de l'emprise du tronçon 1b6, au-delà du rond de virage) est acceptée sur une longueur de 105 m à 6 m et 7,2 m. Un plan détaillé faisant état de la condition, soit la prévision d'un rond de virage sur la limite du lot 1B-P et 1B-5, devra être déposé par monsieur Joncas pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

24. CAB Mékinac – Projet « Maison citoyenne Mékinac » - Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Centre d'Action Bénévole de Mékinac pour le projet de « Maison citoyenne Mékinac » ;

CONSIDÉRANT que les sources de financement du projet ne sont pas confirmées et qu'aucune données ne sont fournies quant à la continuité du projet dans le futur ;

2006-11-328 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reporte la décision quant à l'octroi d'une aide financière pour le projet de « Maison citoyenne Mékinac ». Une rencontre avec le conseil des Maires de la MRC de Mékinac devra avoir lieu afin d'établir un consensus régional sur le projet ainsi que le dépôt, par le CAB Mékinac, d'un plan d'affaires détaillé.

ADOPTÉE

25. Dépôt au conseil – Flash MMQ / Info Prévention – Septembre 2006

2006-11-329 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que les membres du conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables reconnaissent avoir reçu une copie du bulletin Flash MMQ Septembre 2006 – Vol.2, n° 9 et le Info Prévention – Vol.4, n° 3.

ADOPTÉE

26. Résolution d'appui STTP – Postes Canada : Une société publique

ATTENDU que Postes Canada est une société d'État tenue par la loi de fournir l'essentiel des services postaux habituels tout en visant l'autonomie financière ;

ATTENDU que les sociétés d'État, Postes Canada, mènent à la fois des activités publiques et des activités commerciales, mais ont différentes des entreprises commerciales en ce sens qu'on leur demande souvent de servir l'intérêt public, et non pas simplement de maximiser les profits ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral demande à Postes Canada de faire comme si elle était une entreprise commerciale qui réalise des profits et verse des dividendes équivalents à ceux exigés dans le milieu des affaires ;

ATTENDU que Postes Canada a répondu qu'elle était une entreprise commerciale ayant un mandat commercial et qu'elle devait mettre l'accent sur ses principaux clients ;

ATTENDU que les millions de dollars que les gens paient en tarifs postaux servent à réaliser des profits commerciaux (199 millions \$ en 2005) et à verser de généreux dividendes (59 millions \$ en 2005) au gouvernement, plutôt qu'à améliorer le service postal public ;

ATTENDU que l'objectif de profits et de dividendes commerciaux est tout à fait contraire au mandat de Postes Canada, qui consiste à assurer un service

postal public, à satisfaire des objectifs d'intérêt public et, à titre de société d'État, à servir les intérêts du public ;

2006-11-330 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande au ministre responsable de Postes Canada que le gouvernement fédéral :

1. modifie le cadre stratégique et financier qu'il utilise pour fixer les objectifs s'appliquant à Postes Canada, de sorte que ce cadre n'exige plus la réalisation de profits et de dividendes d'ordre commercial.
2. exige de Postes Canada qu'elle se comporte comme un organisme public et non comme une entreprise commerciale, en réinvestissant une plus grande partie de ses profits dans les services postaux publics, comme le maintien et l'expansion de la livraison à domicile dans les régions rurales et urbaines.

ADOPTÉE

27. Varia

27.1 Demande d'exemption – Permis de colportage – Fabrique Notre-Dame-des-Anges

CONSIDÉRANT la demande d'exemption de permis de colportage déposée par la Fabrique de Notre-Dame-des-Anges pour la vente de billets pour un spectacle-bénéfice ;

CONSIDÉRANT l'article 13 du règlement sur les colporteurs numéro 93-254 spécifiant qu'un organisme sans but lucratif peut obtenir une exemption d'application du règlement quant à l'obtention d'un permis de colportage ;

2006-11-331 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde l'exemption de permis de colportage à la Fabrique de Notre-Dame-des-Anges pour la vente de billets pour le spectacle-bénéfice de Gilles Descôteaux.

ADOPTÉE

27.2 Taxes à recevoir - Recouvrement

CONSIDÉRANT l'article 1022 du *Code municipal* qui stipule que la Directrice générale & Secrétaire-trésorière doit préparer, dans le cours du mois de novembre, un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées pour taxes municipales et que ce dernier doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

2006-11-332 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables approuve l'état déposé par la Directrice générale & Secrétaire-trésorière et autorise cette dernière à faire parvenir un avis écrit à chacune des personnes inscrites sur le document présenté à cette fin et donnant jusqu'au 30 novembre 2006 pour acquitter toute somme due. À défaut

de respecter ce délai, les comptes en retard seront transmis à la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour recouvrement.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 53
Fin : 21 h 15

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

28. Levée de l'assemblée

2006-11-333

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que la séance soit levée à 21 h 15.

ADOPTÉE

M. Marius St-Amant
Maire suppléant

Mme Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière